

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L.233-7 du code de commerce)

GL TRADE

(Euronext Paris)

1 - Par courrier du 2 octobre 2008, la société SunGard Investment Ventures LLC agissant au travers de sa succursale française (1) (147 bureaux de la Colline, Bâtiment E, 92213 Saint-Cloud Cédex) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 1^{er} octobre 2008, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote de la société GL TRADE et détenir indirectement à cette date, par l'intermédiaire de sa filiale à 100% Financière Montmartre, 6 200 030 actions GL TRADE représentant autant de droits de vote, soit 64,51% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition, le 1^{er} octobre 2008 :

- par SunGard Investment Ventures LLC, agissant par l'intermédiaire de sa succursale française, de la totalité du capital de la société Financière Montmartre (qui détenait initialement 5 300 000 actions de GL TRADE représentant 55,15% du capital et des droits de vote de cette société) auprès d'Euronext Paris, Middleburry Investment, Global Link, Eglais, Monsieur Louis-Christophe Laurent, Monsieur Pierre Gatignol et Monsieur Frédéric Morin ;

- par Financière Montmartre, de 900 030 actions GL TRADE représentant 9,36% du capital et des droits de vote de la société, auprès d'Euronext Paris, la société civile Gagnières, Monsieur Louis-Christophe Laurent, Monsieur Frédéric Morin et Monsieur Pierre Gatignol.

2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions de l'article L.233-7 VII du code de commerce, la société SunGard Investment Ventures LLC agissant au travers de sa succursale française déclare ne pas agir de concert avec un tiers et fait part des objectifs suivants pour les douze prochains mois :

- elle envisage de procéder à des acquisitions supplémentaires. Conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, elle déposera par l'intermédiaire de sa filiale, Financière Montmartre, un projet d'offre publique d'achat simplifiée au prix de 41,70 € par action visant toutes les actions GL TRADE non détenues directement ou indirectement par elle ;

- la composition du conseil d'administration de GL TRADE a été modifiée pour tenir compte de la nouvelle structure de l'actionnariat de GL TRADE. Messieurs Harold Finders, Michael Ruane et Richard Tarbox ont ainsi été nommés le 1^{er} octobre 2008 en remplacement de Euronext et de messieurs Louis-Christophe Laurent et Serge Harry, démissionnaires à la même date. »

3 - Par courrier du 3 octobre 2008, la société SunGard Investment Ventures LLC agissant au travers de sa succursale française (1) (147 bureaux de la Colline, Bâtiment E, 92213 Saint-Cloud Cédex) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 2 octobre 2008, les seuils des 2/3 du capital et des droits de vote de la société GL TRADE et détenir indirectement, par l'intermédiaire de Financière Montmartre, 7 396 347 actions GL TRADE représentant autant de droits de vote, soit 76,96% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition par Financière Montmartre, le 2 octobre 2008, de 1 196 317 actions GL TRADE sur le marché.

(1) Contrôlée au plus haut niveau par SunGard Data Systems Inc.

(2) Sur la base d'un capital composé de 9 610 261 actions représentant autant de droits de vote.